

**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



11 JANVIER 1988

*traitement*

# **COURRIER CONFEDERAL**

## DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL

- \* Salaires - Pouvoir d'achat P. 2 - 3

## POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

- \* Toute la C.G.T. dans la contre-offensive sur les salaires P. 4 à 6
- \* Projets de directives européennes : feux braqués contre les conditions de travail P. 7 - 8

## SECTEUR EMPLOI/FORMATION

- \* Accord UNEDIC : lessalariés et les chômeurs paieront ! P. 9 à 11

## EMPLOYES LIAISON C.G.T.

- \* Employés CGT : c'est possible, il faut faire encore mieux ! P. 12 - 13
- \* Adieux les gratte-papier, bonjour les employés P. 15 - 15

## LA VIE OUVRIERE

- \* La V.O. impôts P.16 - 17

## INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE

- \* "Les cahiers de l'institut d'histoire sociale" N° 24 P. 18 - 19

\*  
\* \*  
\*



# DÉCLARATION DU BUREAU CONFÉDÉRAL

## SALAIRES - POUVOIR D'ACHAT

Le gouvernement et le patronat imposent des sacrifices considérables aux salariés, aux retraités et aux chômeurs depuis des années.

Toutes leurs décisions ont pour objectif la chute du niveau de vie et le déclin industriel afin de soutenir la rentabilité financière de leurs capitaux.

Ainsi un véritable racket de plusieurs centaines de milliards a été réalisé au travers d'attaques directes contre les salariés et les retraités: suppression des emplois, multiplication des emplois précaires sous-rémunérés, allongement du temps de travail non payé, ponction à travers les cotisations sociales, la fiscalité, non-remboursement de la sécurité sociale, accès payant au service public, réduction successive des droits et indemnités aux chômeurs en montant et en durée...

Cela ne leur suffit pas, ils veulent aller plus loin ;

. se servir du chômage, de la misère qui s'étend pour mettre en concurrence les salariés entre eux, promouvoir l'élitisme et abaisser durablement le niveau des salaires ;

. liquider les garanties collectives acquises par les salariés ;

. transformer la notion de salaire pour utiliser les salariés, leur intelligence, leurs compétences, selon le bon vouloir des employeurs, à travers l'individualisation, l'intéressement, la participation ...

Le S.M.I.C. est leur cible prioritaire ; au-delà, ce sont les primes d'ancienneté, la référence aux diplômes, la prise en compte de la qualification, les droits à la formation, à la promotion, le 13ème mois, les primes de vacances, qui sont directement menacés.

Une telle politique entraîne des dégâts humains, économiques et financiers considérables.

Elle rencontre une opposition de plus en plus déterminée des salariés, de toutes les catégories, dans toutes les branches professionnelles.

Les travailleurs à temps plein, ceux aux conditions précaires sont de plus en plus nombreux à se battre pour dire non à cette politique et réclamer leur dû.

La contre-offensive lancée par la C.G.T. fait reculer la résignation et les salariés, plus nombreux, s'engagent dans la lutte.

Amplifions ce mouvement, donnons lui la qualité, la force et la persévérance indispensables.

A la loi de l'argent, opposons dans l'action avec les salariés, actifs, privés d'emploi, retraités, la loi du mieux-vivre, la reconnaissance des compétences, des qualifications, de leur rôle dans l'entreprise, dans la société.

Le SMIC à 6 000 francs bruts est une nécessité pour des millions de salariés pour vivre décemment aujourd'hui. Créons les conditions d'une reconstruction des grilles de salaires, reconnaissant la qualification de toutes les catégories. Imposons la défense et l'amélioration du pouvoir d'achat, des salariés actifs, privés d'emploi et retraités.

\* C'est indispensable pour vivre décemment.

\* C'est la condition pour élever la qualité et l'efficacité du travail dans les entreprises.

\* C'est une exigence pour le progrès économique et social.

Sur cette base, la C.G.T. appelle ses organisations à formuler avec les salariés concernés, des revendications concrètes, chiffrées de telle sorte qu'elles deviennent des objectifs pour la lutte.

La C.G.T. et l'ensemble de ses organisations prennent sans attendre les initiatives d'actions pour parvenir à ces objectifs.

Montreuil, le 5 janvier 1987.

Montreuil, le 6 janvier 1988



# POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

TOUTE LA C.G.T. DANS LA CONTRE OFFENSIVE  
\*\*\*\*\*

SUR LES SALAIRES  
\*\*\*\*\*

## UNE CAMPAGNE DE GRANDE AMPLEUR =====

Les luttes de l'année 1987 ont traduit une mobilisation accrue sur les questions salariales.

Mais, pour mettre en échec la stratégie patronale de dévalorisation du salaire dans tous ses aspects, c'est un véritable mouvement de fond, tenace et durable qu'il faut développer.

Tel est le sens de la campagne décidée par le Bureau Confédéral.

Elle s'assigne comme objectifs :

- de poser fortement dans chaque entreprise, dans chaque secteur, la question des salaires;
- de faire émerger l'expression des salariés sur leurs besoins en matière de salaires et de faire grandir l'exigence du S.M.I.C. à 6.000 Francs brut et d'une revalorisation des salaires à la hauteur de ces besoins, qu'il est nécessaire de chiffrer.
- d'amplifier et d'étendre partout le mouvement revendicatif et les initiatives de lutte sur les salaires.
- d'imposer de véritables négociations à partir des revendications des salariés.

### A./ LE SENS DE LA CAMPAGNE -----

Conçue comme une bataille en profondeur,

- s'inscrivant dans la durée,
- solidement enracinée dans chaque entreprise, dans chaque service,
- mobilisant les travailleurs de toutes catégories,

la campagne s'articule autour de trois axes :

- le débat avec les salariés,
- la multiplication d'initiatives de lutte,
- le renforcement de la C.G.T.

.../...

### a) Le débat avec les salariés :

A partir des analyses, des positions et propositions de la C.G.T., toutes les organisations de la C.G.T. sont invitées à "mettre sur le tapis" la question des salaires avec toutes les catégories de salariés.

Toutes les formes d'initiatives, de contact direct avec les salariés, sont recevables : assemblées de personnels, débats, heures mensuelles d'information, etc.

#### \* Faire émerger l'expression des besoins :

L'ampleur de l'agression sur les salaires nécessite à l'évidence de dépasser le cadre d'une discussion autour de propositions patronales ou de simples mesures d'ajustement ou de rattrapage. C'est à partir de l'expression des besoins ( niveau de vie décent, reconnaissance de la qualification ...) que doit être mené le débat et construite la démarche revendicative.

La proposition du S.M.I.C. à 6.000 Francs est un support privilégié du débat. Pour autant, il est clair que la campagne concerne l'ensemble des salariés. A cet égard, les consultations déjà menées dans certains secteurs ont montré que l'exigence d'un fort relèvement des salaires ( augmentation de 1.000 Francs voire davantage) s'exprime au niveau de toutes les catégories.

Dans l'expression des besoins et dans les propositions revendicatives, il conviendra de porter l'attention nécessaire à la situation particulière des jeunes, précaires, T.U.C., S.I.V.P., etc.

#### \* Un débat en profondeur :

Alors que le Patronat poursuit et intensifie sa campagne de culpabilisation et de division des salariés sur ces questions, la mobilisation et le développement des luttes nécessiteront de bien faire percevoir tous les enjeux de la bataille sur les salaires (qualification, grille, S.M.I.C., contenu du salaire, nocivité de la stratégie patronale, perspectives européennes ...).

#### \* La consultation des salariés sur les propositions revendicatives :

Il va sans dire que la consultation ne saurait être conçue comme un sondage mais qu'elle se situe au terme d'une large discussion ayant permis de populariser nos analyses et nos propositions.

### b) La multiplication des initiatives de luttes :

Débats et consultations doivent naturellement trouver leur prolongement dans l'action autour des revendications.

L'objectif est d'ancrer solidement la bataille sur les salaires dans les entreprises, de donner à l'action un caractère tenace, durable, dépassant le stade des ripostes ponctuelles.

Dans ce cadre, il importe de développer une succession et un foisonnement d'initiatives d'action ( délégations, débrayages, ...) et d'en assurer le suivi dans les entreprises.

La popularisation de ces luttes contribuera par ailleurs au développement du mouvement.

### c) Le renforcement de la C.G.T.

Intervenant en début d'année, la campagne sur les salaires est naturellement un support pour le placement des cartes, du timbre F.N.I. et pour la proposition d'adhésion.

.../...

.../...

## B./ LE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

-----

Le succès de la campagne repose sur sa bonne prise en compte dans un maximum d'entreprises et nécessite le relais et l'impulsion des Fédérations, des Unions Départementales et des gros syndicats.

D'ores et déjà, nombre d'organisations ont pris des dispositions dans ce sens.

Des supports pour mener les débats et mobiliser pour l'action ont été élaborés au niveau confédéral :

\* Numéros Spéciaux de PROPA :

- argumentaire sur les Salaires = Supplément du 12.03.1987
- argumentaire sur la Qualification = Supplément du 18.12.1987

\* Numéros du PEUPLE sur le S.M.I.C.

D'autre part la VIE OUVRIERE et ANTOINETTE contribueront à impulser la campagne.

\* A partir de la V.O. Spéciale IMPOTS, à paraître le 15 Janvier, la V.O. publiera une série de 5 Numéros comportant un Dossier Spécial SALAIRES.

Ce dossier sera en particulier alimenté par des témoignages, l'expression des salariés, le compte rendu des initiatives et des luttes menées dans le cadre de la campagne.

Ce qui souligne l'importance de la remontée des informations sur les initiatives prises.

\* ANTOINETTE publie dans son numéro de Janvier une enquête sur le S.M.I.C. à 6.000 Francs.

Le numéro de Février comportera un encart avec un questionnaire sur les salaires, celui de Mars publiera des reportages sur les actions menées.

\* Dans la même optique, la Journée du 8 MARS aura la tonalité d'une Journée Revendicative sur les salaires et le S.M.I.C.:

\* Sous l'impulsion du C.C.J., des initiatives particulières seront développées en direction des jeunes.

\* Le relais des Unions Départementales et des Fédérations est naturellement indispensable pour animer et impulser la campagne ( ciblage des entreprises, remontée des initiatives prises ...)

A cet égard, les acquis des élections prud'homales pourront être mis à profit (parrainages et autres) .

Elément essentiel de notre stratégie de reconquête des garanties collectives, la campagne sur les salaires doit être partout l'occasion d'être en prise directe avec les salariés, de renforcer la C.G.T., de développer les luttes pour élever, en quantité et en qualité, le niveau de la nécessaire riposte.



# POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

PROJETS DE DIRECTIVES EUROPEENNES :

\*\*\*\*\*

FEUX BRAQUES CONTRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL

\*\*\*\*\*

DES PROJETS POUR DEMAIN

=====

Trois projets de Directives Européennes ont été examinés au Conseil Supérieur de Prévention des Risques Professionnels dont la caractéristique essentielle est :

- D'ouvrir la voie à l'abaissement général du niveau de protection des travailleurs en France, dont les acquis ont nécessité des années de luttes.
- De mettre en oeuvre la supranationalité en rendant possible l'intervention directe de la C.E.E. dans nos instances nationales.
- De ne plus consulter les C.E., C.H.S.T.C.T., D.P. et les syndicats.
- De culpabiliser les travailleurs qui seraient rendus responsables des accidents qu'ils subissent.
- De dédouanner les employeurs de leurs responsabilités au plan juridique et pécunier.
- De transférer sur la Sécurité Sociale le coût de la réparation des dégâts à la santé consécutifs à la dégradation des conditions de travail.

Dans le droit fil des Lois sur la Flexibilité, les patrons veulent des travailleurs soumis, à qui on imposera n'importe quelles conditions de travail.

En toute clarté, on voit là l'Europe de la Déréglementation contre les droits des salariés, pour accroître la rentabilité financière du Capital.

ILS VEULENT ALLER VITE

=====

Avec la volonté d'être opérationnels bien avant 1992.

Pour preuve : un article dans ces projets stipule :

*"Les Etats membres mettent en vigueur les dispositions législatives, réglementaires et administratives nécessaires pour se conformer au plus tard le 1.01.1989"*

Dire après cela que chaque Etat peut maintenir des dispositions plus avantageuses, renvoie directement à ce qui le permettra vraiment.

Pour la C.G.T. ce qui sera maintenu et amélioré quant aux moyens pour la protection et la prévention sur les lieux de travail le sera par la lutte.

.../...

.../ ...

OBJECTIF AFFIRME : FAIRE PRESSION SUR LES COÛTS SALARIAUX  
 =====

Pour le Patronat les moyens nécessaires à la prévention font partie intégrante de ce qu'il désigne sous le vocable "coûts salariaux".

Faire fi de toute réglementation contraignante : une possibilité ouverte par ces directives où il est indiqué :

- qu'il faut *"éviter d'imposer des contraintes administratives, financières, juridiques"*,
- que le patron sera libre de juger de ce qui sera *"raisonnablement praticable"*, *"raisonnablement applicable"* au regard des exigences de la *"compétitivité"*,
- que les mesures éventuelles à prendre ne doivent pas fausser la concurrence,
- que selon la taille de l'entreprise, il y aurait un droit d'application *"modulable"*.

Non seulement ils veulent rabaisser considérablement le niveau de protection et de prévention sur les lieux de travail, mais mieux encore s'arroger le droit de considérer qu'aucune réglementation ne puisse s'appliquer.

ON PEUT LES EMPECHER  
 =====

La Confédération tient à alerter les travailleurs sur la gravité des attaques contre les Conditions de Travail.

De toutes les entreprises doit s'exprimer massivement la condamnation de ces projets de Directives communautaires et l'exigence

- du respect de la législation française,
- de la prise en compte des revendications pour l'amélioration des conditions de travail;
- du respect des compétences des C.E., C.H.S.C.T. et D.P., pour faire appliquer Lois et Règlements de Protection et de Prévention, fruits d'années de luttes animées par la C.G.T.

La Confédération prendra des dispositions concrètes pour :

- \* Rassembler les travailleurs à l'entreprise, les appeler à voter contre les ces Directives Européennes, les intentions du Gouvernement français de les adopter et les appliquer.
- \* Pour que les C.E. et C.H.S.C.T. se prononcent contre ces Directives et expriment leur volonté de ne pas être dépossédés de leurs droits et compétences.
- \* Un Groupe de Travail a été constitué par le Bureau Confédéral pour impulser et coordonner les initiatives multiformes sur ces questions. Il comprend les secteurs Politique et Actions Revendicatives, Social, C.E., International, la coordination du Secrétariat du Bureau Confédéral.

Le renforcement de la C.G.T. participera directement de cette bataille pour la Promotion de la Santé au Travail, pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

# SECTEUR EMPLOI / FORMATION

ACCORD UNEDIC :

LES SALARIES ET LES CHOMEURS PAIERONT ! !

Les élections prud'homales passées, comme tout le laissait penser, les organisations réformistes ont accepté un nouvel accord de compromission avec le patronat. Cet accord permet au Gouvernement de s'en sortir sans aucun dommage.

A la veille des élections présidentielles, le Gouvernement pouvait-il courir le risque d'amputer le pouvoir d'achat des salariés et des chômeurs s'il avait dû prendre les décisions seul, à défaut d'accord ? Très improbable.

Comme nous l'avons dit dès le 30 Décembre, il n'apparait porter aucune responsabilité, le sale boulot a été réalisé par C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.

De plus, il a obtenu l'accord des quatre pour promouvoir sa politique d'accompagnement du chômage. Grâce à l'accord, SEGUIN va pouvoir multiplier les stages qui permettent de dégonfler les statistiques du chômage. En guise de formation professionnelle ce sont les formules les plus nocives qui seront développées, parfois même sans aucun stage.

Autre grand gagnant : le patronat. En acceptant une augmentation de ses "charges" de 250 à 300 millions de Francs en deux ans, il a obtenu un accord dont il sait qu'il lui permettra d'ici quelques mois, d'exiger une augmentation des cotisations des seuls salariés en s'appuyant sur l'accord du 17 Juillet 1985 (rappelons que cet accord prévoit à terme la parité des cotisations entre salariés et entreprises).

Quel est le contenu réel de cet accord :

- 1/. - une augmentation des cotisations en apparence égale pour les salariés et les entreprises : 0,16 % de hausse pour les uns et les autres. En réalité, les salariés supporteront une nouvelle ponction de 4,1 milliards sur leur revenu en deux ans alors que les entreprises, du fait de la diminution de la contribution logement, de la cotisation à l'A.G.S. et de la réduction du taux moyen de la cotisation Accidents du Travail, auront un prélèvement sur les profits de l'ordre de 250 à 300 millions sur deux ans.
- 2/. - une ponction de 1,810 milliard sur les chômeurs, se répartissant ainsi :
  - substitution d'une revalorisation annuelle au 1er Octobre au lieu des deux actuelles (au 1er Avril et au 1er Octobre) - économie réalisée : 600 millions ;
  - abandon de la règle d'intégration de 50 % de la dernière revalorisation du salaire journalier de référence, pour le calcul de ce S.J.R. pour les nouveaux chômeurs, économie : 340 milliards ;
  - participation des chômeurs au financement des retraites complémentaires à hauteur de 1 % de la partie proportionnelle pour tous les chômeurs percevant plus que l'A.B.M.\* ou que l'A.B.E.M.\* (économie : 570 milliards ;
  - suppression de 300 millions pour l'aide à la formation attribuée par les Fonds Sociaux des ASSEDIC.
- 3/. - Rééchelonnement de la dette de l'UNEDIC : le Gouvernement s'est engagé à intervenir auprès des deux pools bancaires, ayant respectivement à leurs têtes le Crédit Lyonnais et le Crédit du Nord, pour aider l'UNEDIC à obtenir

d'une part, un moratoire permettant de n'effectuer aucun versement du capital en 1988, et d'autre part, à réduire à partir du 1er Janvier 1989 les remboursements mensuels de 90 à 60 millions de Francs, en étalant les mensualités sur douze ans au lieu de sept. A noter que cette mesure augmentera les frais financiers de l'UNEDIC et reportera les 1,440 milliard non remboursé en 1988 et 1989 sur la période d'après 1989.

4/. - Intervention du budget de l'Etat pour des mesures d'accompagnement du chômage :

- . Allègement des charges de l'UNEDIC du fait de la mise en oeuvre des mesures pour le chômage "longue durée": contrats et stages de réinsertion en alternance, P.I.L.-A.S.S.(\*) . L'économie escomptée a fait l'objet d'une vraie discussion de marchands de tapis entre les signataires et SEGUIN ; les signataires comptant cette économie alternativement 1,2 ou 1,5 milliard, afin d'équilibrer fictivement les comptes, et le Ministre insistant pour qu'elle soit prise pour 1,5 milliard ;
- . Participation de l'Etat pour financer des "stages" offerts aux chômeurs : conventions de conversion, P.I.L., A.F.D. ou autres formules : 860 millions seraient ainsi reversés par l'Etat à l'UNEDIC.

Donc au total, l'engagement de l'Etat est à considérer entre 2,06 et 2,36 milliards. SEGUIN s'engageant à abonder les crédits si les "efforts" de l'UNEDIC permettent d'aller au-delà des objectifs, en matière de mesures d'accompagnement du chômage.

Sur un déficit prévisible de l'UNEDIC sur 88 et 89 de 16,8 milliards - du fait du rendement quasiment nul du fameux amendement Delalande il convient de diminuer les rentrées attendues de 2 milliards - les seules recettes ou économies certaines sont donc les suivantes :

- cotisations.....	8,2 milliards
- prélèvement sur chômeurs.....	1,81 milliard
- rééchelonnement de la dette.....	1,44 milliard
- remboursement de l'Etat.....	2,36 milliards
(nous prenons volontairement le chiffre le plus élevé)	

---

TOTAL :            13,81 milliards.

Pour le reste, l'équilibre financier provient de recettes ou d'économies très aléatoires : diminution des frais financiers, versement par les entreprises des cotisations non recouvrées, meilleur rendement de l'amendement Delalande par une amélioration du contrôle des ASSEDIC sur les licenciements des plus de 55 ans opérés par les entreprises.

Il convient d'ajouter que les hypothèses optimistes prises comme base de calcul concernant les recettes et les dépenses (maintien du nombre de cotisants en 88 et 89 sur la même base qu'en 1987, augmentation du nombre de chômeurs de 150 000 en 1988 et 100 000 en 1989) ne seront pas tenues, ce qui aggravera encore les difficultés de l'UNEDIC.

En réalité, cet accord s'il ampute une nouvelle fois le pouvoir d'achat des salariés et des chômeurs, contrairement aux affirmations des signataires ne sauvera pas le Régime. Car, dès le début de cette période 1988-89, toutes les conditions sont réunies pour que très rapidement le déficit de l'UNEDIC réapparaisse. Certes l'augmentation des cotisations dès le 1er Janvier, la ponction immédiate sur les chômeurs, l'effort que demandera certainement pour quelques mois le patronat aux entreprises pour payer "du Delalande" d'ici au mois d'Avril (élections présidentielles obligent) permettront de maintenir l'équilibre environ pendant 1 semestre, mais dès l'automne 1988, les difficultés sérieuses vont réapparaître, aggravées par l'augmentation du chômage et la diminution des cotisants, à moins que tous les chômeurs soient

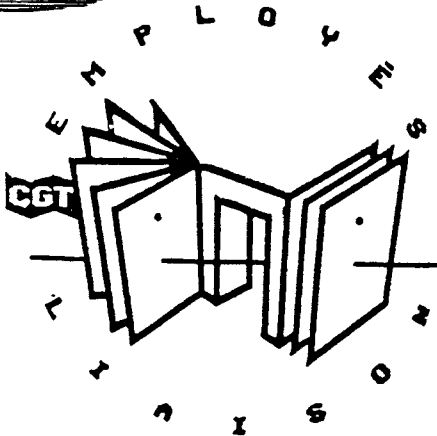
transformés en stagiaires, ce qui aurait le double mérite d'améliorer la situation financière de l'UNEDIC et d'afficher une réduction conséquente du chômage officiel.

Les salariés et les chômeurs doivent savoir très concrètement à qui ils doivent ces cadeaux de Nouvel An. Dès maintenant, nos organisations disposent de matériaux pour informer assez largement, et le secteur prépare un dossier plus complet intégrant les différents textes, interventions et coupures de presse, projets de tracts afin que partout le maximum d'informations puissent être données sur le comportement de chacun. Cette nouvelle trahison des intérêts des salariés et des chômeurs, nous devons la faire payer au prix fort à ceux qui, une fois encore, se sont couchés devant le patronat et le Gouvernement.

- (\*) - S.R.J. : Salaire Journalier de Référence
- A.B.M. : Allocation de Base Minimale
- A.B.E.M. : Allocation de Base Exceptionnelle Minimale
- P.I.L-A.S.S. : Programme d'Insertion Locale - Allocation Spécifique Solidarité
- P.I.L-A.F.D. : Programme d'Insertion Locale - Allocation de Fin de Droits



## EMPLOYÉS LIAISON C.G.T.



EMPLOYÉS-C.G.T. : C'EST POSSIBLE,  
IL FAUT FAIRE ENCORE MIEUX !

Les résultats des élections prud'homales ont mis en évidence notre capacité à nous adresser et à nous faire entendre parmi les employés. Ce score doit nous encourager à pousser plus loin notre activité, à leur donner un suivi.

L'heure est au renforcement de la C.G.T., au placement des cartes et F.N.I., c'est le plus sûr chemin pour se donner rapidement l'outil indispensable à une présence constante et active de la C.G.T. : la section syndicale employés (notamment et prioritairement dans l'industrie).

Nous savons que durant la campagne électorale plusieurs organisations ont travaillé minutieusement en direction des employés.

Pour poursuivre dans cette voie, nous pensons qu'il est utile de se donner un minimum de moyens.

Pour certaines organisations, c'est le secrétaire à l'organisation qui est chargé du suivi du travail, pour d'autres c'est un membre du bureau; quelques unes ont aussi mis en place des collectifs de travail.

Nous ne voulons pas instaurer un débat stérile sur les structures, pour l'instant l'urgent est d'impulser, d'organiser une activité. Pour y parvenir il faut en confier la responsabilité à un militant.

Chaque organisation en décide selon ses besoins et ses possibilités.

Employés-Liaison est à la disposition de chaque fédération, chaque union départementale, union locale pour contribuer à la réflexion, la recherche, l'élaboration de plans de travail.

Pour mieux travailler, pousser plus loin notre analyse, nous avons besoin de mieux connaître ce qui se fait en matière d'organisation, de propagande, de politique revendicative.

C'est en ce sens que nous vous demandons de répondre le plus rapidement possible au questionnaire au verso de cette page.

ORGANISATION :

==> Sur l'activité en direction des employés, avez-vous organisé une réunion:

- . de secrétariat OUI - NON . de bureau d'U.D. ou Fédéral OUI - NON
- . de Commission Exécutive OUI - NON . une journée d'études OUI - NON
- . Y-a-t-il des réunions dans les U.L. : OUI - NON
- . Y-a-t-il des réunions dans les grandes entreprises OUI - NON

==> Avez-vous mis sur pied un plan de travail : OUI - NON

- . avec participation des membres du bureau : OUI - NON
- autres :
- . avec ciblage d'entreprises : OUI - NON
- nombre : \_\_\_\_\_
- . avec objectif de création de section syndicale : OUI - NON
- nombre : \_\_\_\_\_

Nom des entreprises : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Avez-vous créé des sections syndicales : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

==> Avez-vous une expression écrite spécifique ? OUI - NON

- Un journal (périodicité ?) : \_\_\_\_\_

- Des tracts ? : \_\_\_\_\_

==> Dans votre U.D., Fédération, avez-vous un(e) responsable du suivi de l'activité des employés ? : OUI - NON

. NOM - PRENOM : \_\_\_\_\_

. ADRESSE : \_\_\_\_\_

. RESPONSABILITES : \_\_\_\_\_

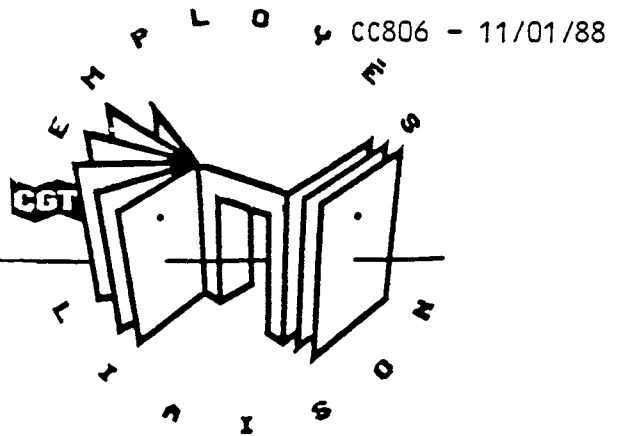
AVEZ-VOUS PENSE A :

- . Diffuser la brochure : "ADIEU LES GRATTE-PAPIER, BONJOUR LES EMPLOYÉS" ?
- . A organiser des sessions d'études sur 2 jours (voir programme avec EMPLOYÉS-LIAISON)
- . A prévoir des stagiaires pour le prochain stage d'éducation spécialisé, organisé par Employés-Liaison ?

QUESTIONNAIRE A RENVOYER A : \_\_\_\_\_

EMPLOYÉS-LIAISON C.G.T

263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cédex



## **ADIEU LES GRATTE-PAPIER, BONJOUR LES EMPLOYÉS**

### UNE BROCHURE INDISPENSABLE

INDISPENSABLE pour poursuivre, affiner, améliorer le travail avancé pendant la campagne électorale en direction des employés. Les premiers contacts n'ont pas été si difficiles et souvent fructueux. Maintenant, il faut poursuivre et faire mieux encore.

INDISPENSABLE, cette brochure, est un élément de connaissances, de recherches. Elle permet de mieux situer les employés, de chasser un certain nombre d'idées fausses.

#### CETTE BROCHURE C'EST :

- ==>> Une préface de Lydia BROVELLI, Secrétaire de la C.G.T., revenant sur les raisons profondes de notre activité en direction des employés.
- ==>> Un débat entre plusieurs dirigeants de la C.G.T. (L. BROVELLI, J. MAGNIADAS, E. BRESSOL, M. COMMERGNAT, M. LUCAS, H. LESAGE, X. HIRSCH, A. SAFFRE) sur les aspirations de cette catégorie de salariés, son identité, son comportement vis-à-vis du syndicalisme et singulièrement de la C.G.T., ses modes de vie ...
- ==>> Les réponses aux 63 questions du SONDAGE SOFRES-EMPLOYÉS LIAISON (publication intégrale).

Ces réponses sont aussi données selon le sexe ou l'âge ou le niveau des salaires ou bataille de l'entreprise, ou l'appartenance syndicale ou la région d'habitation ...

Au total près de 200 tableaux.

Ces 132 pages constituent un document de travail  
nécessaire et utile à chaque militant .

Agréablement illustré, il est de lecture facile.

Chaque Fédération, Union Départementale, en a reçu  
un exemplaire.

CONSULTEZ-LE, COMMANDEZ-LE, DIFFUSEZ-LE !

FACTURÉ 20 F. L'UNITÉ

BON DE COMMANDE :  
=====

ADIEU DES GRATTE-PAPIER,  
BONJOUR LES EMPLOYÉS

NOM, PRENOM : \_\_\_\_\_

ORGANISATION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



EX. X 20 FRs. ==>> RÈGLEMENT JOINT

À RETOURNER AU SECTEUR : MATÉRIEL SYNDICAL  
263, RUE DE PARIS  
93516 MONTREUIL CÉDEX

# L'EXPRESSION DE **MASSE** DE LA **CGT** après les Elections **PRUD'HOMALES**

**LA**



POUR RELANCER L'ACTIVITE

- à un haut niveau
- en liant Renforcement, cahier revendicatif, lecture CGT

Ce numéro est porteur pendant les deux mois de JANVIER ET DE FEVRIER

Il lance une campagne sur le **SMIC à 6 000 F** que la V.O. poursuivra dans chaque numéro pendant plusieurs semaines.

Rappel : - délai de passage de commande le MARDI 12 JANVIER pour réception par dépôt  
- jusqu'à fin février pour expédition par poste...

# CONCOURS D'EMULATION VO IMPOTS

Répartition des U.D. et des FEDES

## 88

UNIONS DEPARTEMENTALES					FEDERATIONS				
A		:	B	:	C	A		:	B
N°	:	N°	:	N°	N°	:	N°	:	N°
03	ALLIER	:	01	AIN	:	04	A. de H.Pr	:	06
06	A. Mmes	:	02	AISNE	:	05	Htes Alpes	:	15
13	B. du Rh	:	07	ARDECHE	:	09	ARIEGE	:	17
29	FINISTERE	:	08	ARDENNES	:	10	AUBE	:	18
31	Hte Gar.	:	16	CHARENTE	:	11	AUDE	:	19
33	GIRONDE	:	17	Chte Mme	:	12	AVEYRON	:	20
34	HERAULT	:	18	CHER	:	14	CALVADOS	:	23
35	I. et V.	:	21	COTE D'OR	:	15	CANTAL	:	24
38	ISERE	:	22	C. du N.	:	19	CORREZE	:	27
42	LOIRE	:	24	DORDOGNE	:	20	CORSE	:	30
44	L. Atl.	:	25	DOUBS	:	23	CREUSE	:	31
45	LOIRET	:	26	DROME	:	28	E. & L.	:	33
51	MARNE	:	27	EURE	:	32	GERS	:	34
54	M. & M.	:	30	GARD	:	36	INDRE	:	35
59	NORD	:	37	I. & L.	:	43	Hte LOIRE	:	41
60	OISE	:	39	JURA	:	46	LOT	:	42
62	P. de C.	:	40	LANDES	:	47	L. et G.	:	47
63	P. de D.	:	41	L. & C.	:	48	LOZERE	:	
64	Pyr. Atl.	:	49	M. & L.	:	50	MANCHE	:	
69	RHONE	:	56	MORBIHAN	:	52	Hte Marne	:	
72	SARTHE	:	57	MOSELLE	:	53	MAYENNE	:	
75	PARIS	:	65	Htes Pyr	:	55	MEUSE	:	
76	Sne Mme	:	66	Pyr Or.	:	58	NIEVRE	:	
77	S. & M.	:	67	BAS RHIN	:	61	ORNE	:	
78	YVELINES	:	68	HAUT RHIN	:	70	Hte SAONE	:	
83	VAR	:	71	S. & L.	:	79	DEUX SEVRES	:	
87	H. VIENNE	:	73	SAVOIE	:	82	Tarn et Ga.	:	
91	ESSONNE	:	74	H. SAVOIE	:	85	VENDEE	:	
92	Hts de S.	:	80	SOMME	:	88	VOSGES	:	
93	S. St Denis	:	81	TARNE	:	89	YONNE	:	
94	VAL de M.	:	84	VAUCLUSE	:	90	T. de B.	:	
95	VAL d'OISE	:	86	VIENNE	:			:	
	:	:		:	:			:	
	:	:		:	:			:	
	:	:		:	:			:	
	:	:		:	:			:	

Seront primés les 3 premiers, de chaque groupe d'UD, de FEDE ; et des Régions.

Le classement s'effectuera à partir du NOMBRE de commandes passées en 88 par rapport à 87 et en tenant compte des PAIEMENTS effectué au 31 MARS 88.

**OBJECTIF** : faire disparaître les commandes groupées, responsabiliser davantage des sections syndicales, diminuer le pourcentage d'invendus et accélérer les règlements pour faciliter les numéros de MASSE suivants.



18 CC 806 - 11/01/88  
**INSTITUT C.G.T.**  
**D'HISTOIRE SOCIALE**

"LES CAHIERS DE L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE"  
N° 24 - DECEMBRE 1987  
SONT PARUS.

=====

AU SOMMAIRE :

- \* Enseignement de l'histoire : danger !
- \* La grève du 30 novembre 1938.
- \* Eugène POTTIER.
- \* L'origine des syndicats d'Espagne.
- \* Les grandes grèves de 1947.
- \* La Révolution d'Octobre 1917.
- \* Nous avons lu "La Révolution Française".
- \* La vie de l'Association.

Cette revue s'adresse aux SYNDICALISTES comme aux NON SYNDICALISTES qui souhaitent connaître divers aspects de l'HISTOIRE SYNDICALE et SOCIALE, nationale ET internationale.

Les CAHIERS paraissent tous les TROIS MOIS et le montant de l'abonnement annuel est de : 80 Francs.

oOo

## ABONNEMENT AUX CAHIERS DE L'INSTITUT

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

- Abonnement d'un an   
à la revue 80,00 F

- Abonnements supplémentaires à 60 F l'un

Ch-joint \_\_\_\_\_ F à l'ordre de l'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale.

---

## "LES CAHIERS"

---

Bulletin périodique d'information de l'Institut

Abonnement annuel (4 numéros par an) 80 F  
Le numéro 20 F

### LES CAHIERS N° 11

Cent ans d'action et de conquêtes du droit syndical 20 F

### LES CAHIERS N° 12

Le mouvement syndical dans la Résistance 20 F

---

## OUVRAGES

---

1906

Le Congrès de la Charte d'Amiens - Livre broché de  
500 p. 100 F

1936

Le Congrès national d'unité - Tome I, broché de  
88 p. 30 F  
Le Tome II (compte rendu in extenso) 70 F

### LA CGT ET LA GUERRE D'INDOCHINE (1945-1954)

Par Alain Ruscio - Livre broché de 120 p. 25 F

---

## PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

---

Douze diapositives sur l'histoire de la "Maison de  
la C.G.T. 40 F  
Douze diapositives sur les "Appels pour le 1er mai"  
(des origines à 1935) 40 F  
Cassettes vidéo : Cent ans de droit syndical 200 F

---

## DOCUMENTS

---

### RECUEILS DE TEXTES DES CONGRES DE LA C.G.T. (1946-1982)

Sur l'éducation syndicale (89 pages) 25 F  
Sur les questions de la jeunesse (98 pages) 25 F  
Sur la question féminine (168 pages) 25 F  
Sur la Sécurité sociale et la Mutualité (168 p.) 25 F  
Sur la lutte anticolonialiste (76 pages) 25 F  
Sur la lutte pour la paix. 50 F

### DOCUMENTS DIVERS

Les rencontres CGT - CGTU (1934 et 1935), comptes  
rendus in extenso (165 pages) 50 F  
Archiver : pourquoi ? comment ? par qui ? 25 F  
A la découverte du vocabulaire archivistique 15 F  
Les CCN de novembre 1947 et janvier 1948 70 F

---

## MOULAGES

---

Réduction du label de la CGT apposé à la porte de  
l'ancien siège, rue La Fayette, à Paris, aux couleurs  
de l'original (9 cm de diamètre). 100 F